

situation d'urgence s'est produite au moment où le cabinet devait se réunir pour discuter des perspectives d'une élection.

Je tiens à dire au gouvernement, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que ce conflit n'a pas surgi d'un seul coup par hasard. Il était évident depuis un certain temps déjà que des différences profondes existaient, et que l'on ne pourrait pas aboutir à un accord très facilement. Or, le gouvernement n'a rien fait qui vaille. Même après l'expiration, le 31 juillet, des contrats des débardeurs et des manutentionnaires, alors que le débrayage devenait chaque jour plus menaçant, le gouvernement fédéral et le ministre ne s'en préoccupaient pas activement et ne prenaient pas les devants afin d'en arriver à une entente. Même après la fermeture du port de Vancouver, le 7 août, le gouvernement fédéral continuait de piétiner.

Je vous fais grâce de la suite des événements car le ministre en a parlé quelque peu. Cependant, le 17 août, dix jours après le débrayage à Vancouver, le premier ministre de ce pays accueillait cavalièrement l'appel d'urgence lancé par le premier ministre de la Colombie-Britannique. Il aurait dit: «Je ne vois pas à quoi cela servirait de déclarer la région zone sinistrée. Qu'attend-il de nous? Une autre proclamation de la loi sur les mesures de guerre?» Il faisait allusion au premier ministre de la Colombie-Britannique. Je vois que le ministre de Calgary sourit; peut-être cela l'amuse-t-il. Les commentaires du ministre du Travail (M. O'Connell), à la suite de cet appel de l'Ouest, n'étaient pas aussi amusants que ceux du premier ministre. Il s'est pourtant exprimé clairement. Voici ses paroles, telles qu'on les a rapportées: «Il serait prématuré de faire de ce différend une urgence nationale.» Voilà ce qu'il disait il y a tout juste quelques jours, alors que Vancouver était immobilisé depuis un bon moment et après que la grève eut gagné tous les ports de la côte ouest, avec les difficultés qui en ont résulté pour toutes les régions de l'Ouest.

• (1520)

Le reste appartient à l'histoire. Alors même qu'il annonçait qu'il serait prématuré d'y voir une urgence, le ministre se rendait quand même en Colombie-Britannique le 25 août, ainsi qu'il nous l'a dit aujourd'hui. Alors, il vient claironner qu'il a réussi à ramener les parties à la table des négociations. Puis, comme des rapports—émanant du ministre lui-même, je pense—commençaient à circuler faisant l'éloge des merveilles accomplies par le ministre, celui-ci revenait à Ottawa et aussitôt nous entendions la retentissante déclaration du premier ministre: la situation à propos de laquelle lui-même et son ministre s'étaient montrés si indifférents quelques jours plutôt était devenue intolérable et seul le Parlement était en mesure de la régler. Voilà des faits et, comme c'est le cas le plus souvent en ce qui concerne le gouvernement actuel, ils donnent lieu à autant de questions qu'ils suggèrent de réponses.

Pourquoi le premier ministre a-t-il brusquement fait volte-face pour déclarer l'état d'urgence quelque temps

[L'hon. M. Stanfield.]

après avoir repoussé la demande de ses députés de l'Ouest qui le priaient de prendre précisément cette décision? Pourquoi les deux parties se sont-elles dites étonnées que le premier ministre annonce le rappel du Parlement? Pourquoi le ministre du Travail (M. O'Connell) ne savait-il pas que les deux parties étaient sur le point de discuter de nouvelles propositions sérieuses? Qu'est-ce qui ne va pas dans les communications? Le ministre n'était même pas obligé de se fier à la poste. Si le gouvernement envisageait sérieusement le rappel du Parlement, pourquoi enfin le ministre n'a-t-il pas auparavant fait de déclaration publique; il devait alors être au courant du caractère urgent de la situation et conscient de l'effet de la fermeture des ports sur l'économie du Canada, et plus particulièrement sur celle de l'Ouest du Canada? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas indiqué, par une déclaration, la gravité de la situation au lieu de tout mettre en sourdine, de concert avec le premier ministre, et de donner ainsi l'impression, même aux négociateurs, que la situation ne faisait pas un grand dommage à l'économie nationale?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le ministre du Travail et le premier ministre ont au contraire donné à entendre publiquement qu'il n'y avait pas véritablement urgence. Je comprends alors pourquoi les personnes directement engagées dans le conflit ont cru avoir tout le temps de régler le différend et pensé que le gouvernement ne s'inquiétait pas des conséquences fâcheuses.

Le ministre a-t-il au moins prévenu les intéressés que le gouvernement demanderait au Parlement de régler la question s'ils n'agissaient pas rapidement? D'après les réponses qu'il a données aujourd'hui, il ne l'a pas fait. En plus de leur signaler la gravité des dommages, leur a-t-il dit que dans son rapport au gouvernement il devait conclure à l'impossibilité d'obtenir des négociations ordinaires autre chose que des torts irréparables?

Qu'on examine la question sous n'importe quel angle, on ne peut plus faire confiance au ministre. S'il savait qu'il faudrait rappeler le Parlement, il devait en informer clairement les parties en cause. Il se devait de leur faire voir qu'il s'agissait d'une crise nationale au lieu de chercher à donner l'impression contraire en atténuant les choses. S'il ne savait pas ou ne se rendait pas compte que le gouvernement songeait sérieusement à rappeler les chambres, il est clair que sa façon de conduire son ministère est mise en doute. Que peut-il encore accomplir de valable dans le domaine des relations ouvrières? N'étant plus digne de confiance, il jette le discrédit sur l'ensemble du gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: On soulèvera certainement des questions à ce sujet et il y a certainement de la confusion et de l'incertitude au sujet de la compétence du gouvernement dans toute cette affaire. Une seule chose est claire comme le jour: la motivation politique pure et indiscutable dont fait preuve le gouvernement dans ce différend.

Des voix: Bravo!